

## Procès verbal Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2019 à 20h30

L'an **deux mille dix-neuf**, le 1<sup>er</sup> mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 février s'est réuni à Précy sur Oise, en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur **Philippe ELOY**, Maire.

### Étaient présents :

M. Philippe **ELOY**, M. MICHEL **KOPACZ**, Mme Adeline **SCHULD**, M. Olivier **FREVILLE**, Mme Valérie **BOUDAILLIEZ**, Mme Sylvie **QUIENOT**, M. Bertrand **BAECKEROOT**, M. Georges **CHOUPEAUX**, M. Joël **HENRIQUES**, M. Roland **GILLET**, M. Michel **QUINAUD**, Mme Françoise **RASKA**, Mme Ludivine **REBIFFÉ**, Mme Cécile **DAUCHEL**, M. Martial **STOFFEL**, Mme Sylvie **VAN WYNSBERGHE**.

**Etaient représentés :** M. Patrice **LEMAITRE** par B. **BAECKEROOT**, Mme Françoise **TESTART** par M. **STOFFEL**

**Etait absente excusée :** Mme Evelyne **CHANDELLIER**

**Etaient absents :** Mme Patricia **CAVICCHI**, M. Fabrice **DESCROIX**, M. Bruno **GOSELIN**, Mme Véronique **GUYON**

Mme Cécile **DAUCHEL** a été désignée comme **Secrétaire de séance**

\*\*\*\*\*

### 1 – APPROBATION DU PV Conseil Municipal en date du 8 février 2019

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 février 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité**, 5 abstentions (S. **QUIENOT**, J. **HENRIQUES**, S. **VAN WYNSBERGHE**, F. **TESTART**, M. **STOFFEL**) :

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 février 2019.

### 2 – DEMANDE DE LA D.E.T.R. 2019 :

#### Priorité n°1 – Locaux scolaires : Aménagement, mise aux normes,.....

#### DEMANDE POUR LE REMPLACEMENT DES HUISSERIES DE L'ECOLE MATERNELLE.

**CONSTAT :** Les portes et fenêtres de l'école maternelle sont d'origine et correspondent à la date de création du bâtiment soit 1960. Le survitrage est dangereux, les portes ne correspondent plus aux normes d'aujourd'hui. Le dossier Ad'AP impose des dimensions de passage normalisées, un sens d'ouverture vers l'extérieur, équipées d'anti-pince doigts, et des barres anti panique, avec du verre non coupant.



**PROJET :** Remplacement de cette partie huisseries, en respectant les préconisations.

**BUT :** Mise en sécurité des enfants et enseignants, économies d'énergie.

**Estimation des dépenses du projet : 167 306 € HT**

Monsieur le Maire informe le conseil sur une réflexion concernant l'agrandissement de l'école maternelle pour faire face à une augmentation de la population.

Ce projet consisterait à la pose de modulaires pour créer une nouvelle classe et un restaurant scolaire sur place qui seraient beaucoup plus confortables pour les élèves.

Dans un même temps, il sera programmé l'amélioration de l'existant, comme prévoir un changement de chaudière à gaz au lieu de celle existante au fioul.

Concernant le changement des huisseries et portes, ceux-ci seront prévus en verre sécurit avec portes anti-panique et anti-pince-doigts.

Ces changements seront programmés sur un schéma pluri annuel compte tenu du montant de la dépense.

Monsieur FREVILLE fait part d'une observation : Même si on fait les demandes de subventions, il rappelle qu'à ce jour les dépenses ne sont pas prévues au budget et qu'il sera nécessaire d'attendre pour lancer les appels d'offres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la demande de subvention à hauteur de 45% au titre de la DETR pour le programme d'investissement portant sur les locaux scolaires pour la mise aux normes des fenêtres de l'école maternelle George Sand ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux sur l'exercice 2019, concernant la mise aux normes des fenêtres de l'école maternelle George Sand.

### **Priorité n°2 - Travaux sur les équipements publics permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite.**

Suite à la délibération en date du 25 septembre 2015, la Commune de Précy sur Oise a acté la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'Ap) pour une réalisation de 2016 à 2021 et pour un montant estimatif de 403 565 euros.

La programmation Ad'Ap sur l'année 2019 portera sur les bâtiments suivants :

- Les sanitaires de l'Ecole élémentaire Angélique de Vaucouleurs pour un montant de 19 614,19 € HT.

Le montant d'investissement portant sur la mise en accessibilité des bâtiments communaux pourrait faire l'objet d'un subventionnement au titre de la DETR 2019.

L'aide financière dont pourrait potentiellement bénéficier la commune pour la conduite de ce projet serait de 40% dans la limite de 500 000 € HT.

### **DEMANDE POUR LOCAUX SCOLAIRES : mise aux normes pour L'ACCESSIBILITE WC ECOLE ELEMENTAIRE**

Le dossier d'accessibilité programmée comporte un chapitre SANITAIRE.

**CONSTAT** : Les constats établis imposent de reprendre les sanitaires filles et garçons pour l'accessibilité PMR.



**PROJET** : Redistribution des espaces WC filles et garçons pour répondre aux préconisations du dossier APAVE.

**BUT** : Permettre l'accessibilité des personnes en situation de handicap en toute autonomie.

**Estimation des dépenses du projet : 19 614,19 € HT**

Travaux sanitaires garçons : 4 878,1€ HT

Travaux sanitaire filles : 5 957,11€ HT

Achat et pose de 2 portes d'accès : 8 778,98€ HT

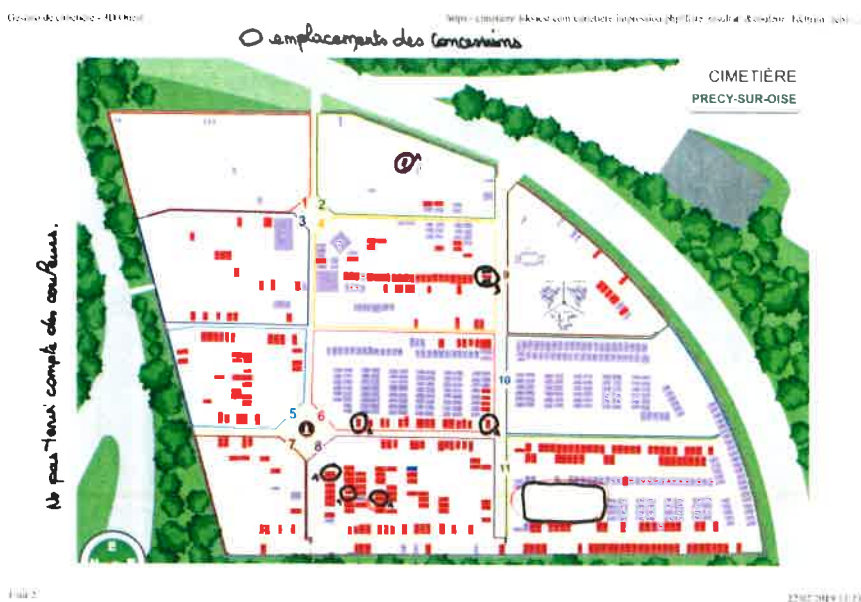
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la demande de subvention à hauteur de 40% au titre de la DETR pour le programme d'investissement portant sur la mise en accessibilité des bâtiments communaux 2019 pour les sanitaires de l'école élémentaire Angélique de Vaucouleurs ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sur l'exercice 2019, concernant la mise aux normes des sanitaires de l'école Angélique de Vaucouleurs

**Priorité n°4 – Voiries et réseaux, et travaux divers : Aménagement de cimetière, reprise de concessions, réfection de stèle, plaques commémoratives et monuments de la 1ère guerre mondiale.**

### DEMANDE POUR REPRISES DE CONCESSIONS ET CARRE DES ENFANTS

**CONSTAT** : La procédure administrative de reprise de concessions entamée en 2011 et finalisée en 2014 avait permis la reprise physique (travaux sur 29 sépultures) en 2015. Pour des raisons budgétaires, l'ensemble des concessions n'avait pas pu être engagé en travaux. Il est aujourd'hui possible de reprendre 9 concessions ainsi que le carré des enfants.





**PROJET** : Reprise des 9 concessions et le carré des enfants qui seront remis en état

**BUT**: Nouveaux emplacements proposés aux concessionnaires.

**Estimation des dépenses du projet : 7 090 € HT**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la demande de subvention à hauteur de 40% au titre de la DETR pour le programme d'investissement portant sur la reprise de concessions et du carré des enfants ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux sur l'exercice 2019, concernant la reprise de concessions et du carré des enfants

#### **Priorité n°5 – Sécurité des biens et des personnes : pose de bornes incendie**

**DEMANDE POUR POTEAUX D'INCENDIE : mise aux normes en position, remplacement, reprises des branchements.**

**CONSTAT** : Le dernier état connu montre que certains poteaux sont hors service, d'autres ont dû être réparés consécutivement à des fuites d'eau, certains modèles très anciens ne permettent plus les réparations.



**PROJET** : Remplacement progressif des poteaux, pour mise en conformité. La première étape concerne l'ex RD17 avec intervention sur 4 poteaux pour laquelle des fuites en sous-sol marquent la vétusté des branchements. L'un d'entre eux est hors service.

**BUT** : Mise en sécurité des habitants, économies d'eau.

**Estimation des dépenses du projet : 14 300,00 € HT**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la demande de subvention à hauteur de 50% au titre de la DETR pour le programme d'investissement portant sur la pose de bornes incendie ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux sur l'exercice 2019, portant sur la pose de bornes incendie.

### 3 – DEMANDE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2019 :

La Dotation de Soutien à l'investissement Local et cumulable avec la DETR.

#### Locaux scolaires : Aménagement, mise aux normes,.....

#### DEMANDE POUR LE REMPLACEMENT DES HUISSERIES DE L'ECOLE MATERNELLE.

CONSTAT : Les portes et fenêtres de l'école maternelle sont d'origine et correspondent à la date de création du bâtiment soit 1960. Le survitrage est dangereux, les portes ne correspondent plus aux normes d'aujourd'hui. Le dossier Ad'AP impose des dimensions de passage normalisées, un sens d'ouverture vers l'extérieur, équipées d'anti-pince doigts, et des barres anti panique, avec du verre non coupant.



PROJET : Remplacement de cette partie huisseries, en respectant les préconisations.

BUT : Mise en sécurité des enfants et enseignants, économies d'énergie.

**Estimation des dépenses du projet : 167 306 € HT**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention à hauteur de 45% au titre de la DSIL pour le programme d'investissement portant sur les locaux scolaires pour la mise aux normes des fenêtres de l'école maternelle Georges Sand ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat pour la Dotation de soutien à l'investissement local sur l'exercice 2019, concernant la mise aux normes des fenêtres de l'école maternelle George Sand.

#### Travaux sur les équipements publics permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Suite à la délibération en date du 25 septembre 2015, la Commune de Précý sur Oise a acté la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'Ap) pour une réalisation de 2016 à 2021 et pour un montant estimatif de 403 565 euros.

La programmation Ad'Ap sur l'année 2019 portera sur les bâtiments suivants :

- Les sanitaires de l'Ecole élémentaire Angélique de Vaucouleurs pour un montant de 19 614,19 € HT.

Le montant d'investissement portant sur la mise en accessibilité des bâtiments communaux pourrait faire l'objet d'un subventionnement au titre de la DETR 2019.

L'aide financière dont pourrait potentiellement bénéficier la commune pour la conduite de ce projet serait de 40% dans la limite de 500 000 € HT.

#### DEMANDE POUR LOCAUX SCOLAIRES : mise aux normes pour L'ACCESSIBILITE WC ECOLE ELEMENTAIRE

Le dossier d'accessibilité programmée comporte un chapitre SANITAIRE.

CONSTAT : Les constats établis imposent de reprendre les sanitaires filles et garçons pour l'accessibilité PMR.



PROJET : Redistribution des espaces WC filles et garçons pour répondre aux préconisations du dossier APAVE.

BUT : Permettre l'accessibilité des personnes en situation de handicap en toute autonomie.

**Estimation des dépenses du projet : 19 614,19 € HT**

Travaux sanitaires garçons : 4 878,1€ HT

Travaux sanitaire filles : 5 957,11€ HT

Achat et pose de 2 portes d'accès : 8 778,98€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la demande de subvention à hauteur de 40% au titre de la DSIL pour le programme d'investissement portant sur la mise en accessibilité des bâtiments communaux 2019 pour les sanitaires de l'école élémentaire Angélique de Vaucouleurs ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat pour la Dotation de soutien à l'investissement local sur l'exercice 2019, concernant la mise aux normes des sanitaires de l'école Angélique de Vaucouleurs

**Voiries et réseaux, et travaux divers : Aménagement de cimetière, reprise de concessions, réfection de stèle, plaques commémoratives et monuments de la 1ère guerre mondiale.**

### **DEMANDE POUR REPRISES DE CONCESSIONS ET CARRE DES ENFANTS**

**CONSTAT** : La procédure administrative de reprise de concessions entamée en 2011 et finalisée en 2014 avait permis la reprise physique (travaux sur 29 sépultures) en 2015. Pour des raisons budgétaires, l'ensemble des concessions n'avait pas pu être engagé en travaux. Il est aujourd'hui possible de reprendre 9 concessions ainsi que le carré des enfants.





**PROJET** : Reprise des 9 concessions et le carré des enfants qui seront remis en état

**BUT**: Nouveaux emplacements proposés aux concessionnaires.

**Estimation des dépenses du projet : 7 090 € HT**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la demande de subvention à hauteur de 40% au titre de la DSIL pour le programme d'investissement portant sur la reprise de concessions et du carré des enfants ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat pour la Dotation de soutien à l'investissement local sur l'exercice 2019, concernant la reprise de concessions et du carré des enfants

#### **Sécurité des biens et des personnes : pose de bornes incendie**

**DEMANDE POUR POTEAUX D'INCENDIE : mise aux normes en position, remplacement, reprises des branchements.**

**CONSTAT** : Le dernier état connu montre que certains poteaux sont hors service, d'autres ont dû être réparés consécutivement à des fuites d'eau, certains modèles très anciens ne permettent plus les réparations.



**PROJET :** Remplacement progressif des poteaux, pour mise en conformité. La première étape concerne l'ex RD17 avec intervention sur 4 poteaux pour laquelle des fuites en sous-sol marquent la vétusté des branchements. L'un d'entre eux est hors service.

**BUT :** Mise en sécurité des habitants, économies d'eau.

**Estimation des dépenses du projet : 14 300,00 € HT**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la demande de subvention à hauteur de 50% au titre de la DSIL pour le programme d'investissement portant sur la pose de bornes incendie ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat pour la Dotation de soutien à l'investissement local sur l'exercice 2019, portant sur la pose de bornes incendie.

#### 4 – SIGNATURE DU MARCHE POUR L'AMENAGEMENT D'ACCES PMR – CREATION DE CHICANES

##### PRESENTATION DE L'OPERATION

Aménagement d'accès PMR – Création de chicanes : Rue Saint Germer, Impasse Joliot Curie, Rues Watteau et Tournelles, Rue du Clos de la Chapelle, Rue des Briqueteries, Rues de Gorée et Blaincourt.

##### CONSULTATION

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé par le biais de la transmission du D.C.E. sur la plateforme [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr). La date de remise des offres était fixée le 31 janvier 2019 à 17h00.

##### ANALYSE DES OFFRES

L'offre du candidat s'établit conformément aux critères de jugement conformément prescrits dans le Dossier de consultation des entreprises (D.C.E) :

- Note prix : 40 points
- Note technique : 60 points

##### CLASSEMENT FINAL DES OFFRES DU LOT N°1 - TROTTOIRS:

CRITERES	Points Attribuables	OFFRE N° 1 DMVAT	OFFRE N° 2 EIFFAGE ROUTE	OFFRE N° 3 RAMERY	OFFRE N° 4 DEGAUCHY
<i>Montant DQE € HT</i>		34 476,00	47 122,31	51 600,37	53 588,50
<b>NOTR PRIX</b>	40	40	29,10	26,57	25,58
<b>NOTE TECHNIQUE</b>	60	45	43	50	44
<b>TOTAL :</b>	<b>100</b>	<b>85,00</b>	<b>72,10</b>	<b>76,57</b>	<b>69,58</b>
<b>CLASSEMENT</b>		<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>



## CLASSEMENT FINAL DES OFFRES DU LOT N°2 - SIGNALISATION:

CRITERES	Points Attribuables	OFFRE N° 1 DMVAT
<i>Montant DQE € HT</i>		19 375,50
<b>NOTR PRIX</b>	40	40
<b>NOTE TECHNIQUE</b>	60	45
<b>TOTAL :</b>	<b>100</b>	<b>85</b>
<b>CLASSEMENT</b>		<b>1</b>

### RESULTATS DE LA CONSULTATION

Le Maitre d'Œuvre après avoir procédé à l'ouverture des plis et à l'analyse des devis a décidé de proposer au Conseil Municipal de retenir le candidat suivant :

- **L'Entreprise DMVA pour le lot n°1 pour un montant de 34 476,00 € HT, soit 41 131,20 € TTC**
- **L'Entreprise DMVA pour le lot n°2 pour un montant de 19 375,50 € HT, soit 23 250,60 € TTC**

Compte tenu de l'analyse ci-dessus présentée.

Monsieur KOAPCZ précise que les travaux seront effectués à l'automne

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec **l'Entreprise DMVA pour les lots n°1 et n°2** pour un montant total du marché de **64 381,80** euros TTC, selon la proposition présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants à venir en cas de nécessité.

### 5 - ECHANGE DE PARCELLE AI 0088 CONTRE LA PARCELLE ZL0418

Dans le cadre de la mise en place du verger conservatoire, il est nécessaire de procéder à l'échange sans soulte de parcelles AI 0088 (9013 m2) appartenant la famille LECLAIRE contre la parcelle ZL 0418 (1hz 17a 95 ca) appartenant à la commune de Précý sur Oise.

Monsieur KOPACZ précise que ce terrain sera plus ensoleillé et plus favorable à la culture d'arbres fruitiers.

D'un commun accord, l'échange aura lieu sans soulte. Les frais d'enregistrement et de publication au service de la publicité foncière seront à la charge de la Commune et que l'échange se fera par acte en la forme administrative.



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPOUVE** l'échange sans soulte des parcelles AI 0088 et ZL 0418 entre la Commune de Précý sur Oise et la Famille LECLAIRE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'échange en la forme administrative et tout document y afférant.
- **DIT** que les frais d'actes sont pris en charge par la commune.

## 6 - QUESTIONS DIVERSES

### A) Elections européennes du 26 mai 2019

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des élus que les élections européennes se tiendront le 26 mai prochain.

Aussi, il demande à chacun d'entre eux de se positionner sur le tableau qui leur parviendra dans les prochains jours afin de s'inscrire sur une permanence. Il rappelle les obligations des élus à la tenue des bureaux d'élections.

### B) Nettoyage des Berges de L'Oise

LA région Hauts de France et le Parc Naturel Régional propose aux communes de participer à l'opération « Hauts de France Propres » les 22, 23 et 24 mars prochain.

Précy étant favorable au projet, il sera demandé à l'école élémentaire si elle souhaite participer au projet. En conséquence, la date sera fonction de la réponse de l'école, soit le vendredi 22 mars ou le samedi 23 mars au matin.

Le matériel sera fourni par la Région Hauts de France. Toutes les bonnes volontés sont invitées à participer à cet événement.

### C) Travaux SNCF

Monsieur le Maire rappelle les travaux de la SNCF qui seront très importants en termes de nuisance d'accessibilité et de bruits.

Le pont de Précy sera fermé les 5 et 6 mars 2019 et les 12 et 13 mars en journée continue.

### D) Marché Nature le dimanche 3 mars.

### E) Les frelons asiatiques

Une réunion d'information sur les frelons asiatiques se tiendra en Mairie demain samedi 2 mars et plus particulièrement pour apprendre à fabriquer des pièges à frelons avant que les reines ne se réveillent.

Fin de séance 21h39

Le Maire,  
**Philippe ELOY**

